

Ça s'est passé un 13 décembre : 2000 . Après une bataille juridico-politique de 36 jours, George W. Bush devient le 43e président des États-Unis.

Revue spéciale sur la RGPP, les ARS et les DRJSCS.

La RGPP, **révision générale des politiques publiques**, n'est pas récente : elle a été annoncée par une communication en conseil des ministres le 20 juin 2007 et officiellement lancée le 10 juillet 2007. Elle a jusqu'ici fait peu débat. Elle est surtout connue pour l'annonce du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Dans certaines institutions, par exemple le centre Beaubourg, la pyramide des âges fait que son application va avoir des effets très brutaux.

J' ai compris l'importance d'autres aspects de la RGPP, fin septembre, quand la directrice départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse de Paris a tenté de se suicider en se jetant par la fenêtre, sur son lieu de travail ; gravement blessée, elle continuait de parler de la RGPP. L'ensemble des administrations va être reconfiguré et je propose d'étudier quelques uns des changements concernant le travail social.

La mise en œuvre des réformes RGPP :

<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=10>

Le calendrier : <http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/index.php?id=calendar>

La deuxième phase de la RGPP : communication en Conseil des ministres du 9 décembre

<http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/>

un blog non officiel pour suivre la RGPP à Jeunesse et sport :

<http://rgppjeunesseetsports.hautetfort.com/archive/2009/03/25/le-calendrier-de-mise-en-place-des-drjscs.html>

Sur Localtis.info : les directions de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) commencent à prendre tournure

"La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) est en effet en bonne voie - malgré quelques retards - dans le champ des services extérieurs sociaux et sanitaires de l'Etat. Si la création des ARS en est le volet le plus spectaculaire, **la création des DRJSCS, pour être plus discrète, n'en pas moins importante**. Ces directions regrouperont en effet les directions régionales et départementales de la jeunesse et des sports, la partie (très minoritaire) des Drass qui n'est pas absorbée par les ARS et la représentation régionale de l'Acse (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances). En pratique les fonctionnaires issus de la

jeunesse et des sports seront sensiblement plus nombreux que ceux issus des Drass, compte tenu de l'ampleur des transferts vers les ARS. En revanche, les budgets opérationnels de programme (BOP) seront plus importants du côté social. En ce domaine, les DRJSCS devraient gérer six BOP, concernant respectivement la lutte contre l'exclusion (le plus important en termes budgétaires), l'immigration et l'asile, la nationalité et l'intégration, les familles vulnérables, ainsi qu'un BOP "support" regroupant tous les personnels de la région. La définition précise des missions des DRJSCS doit faire l'objet d'un décret, en cours de concertation. »

« En termes d'organisation, les DRJSCS devraient être structurées en **six pôles** : un pôle sports, un pôle jeunesse et politiques éducatives, un pôle professions-formations (professions paramédicales, professions sociales, métiers de l'animation et du sport), un pôle cohésion territoriale, égalité des chances et prévention des discriminations, un pôle observation, contrôle, évaluation et ingénierie et, enfin, un pôle ressources. S'y ajouteraient une mission "développement de la vie associative", le secrétariat des tribunaux des affaires de sécurité sociale (Tass) et des tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI)"

<http://www.localtis.info/cs/ContentServer?c=artVeille&pagename=Localtis%2FartVeille%2FartVeille&cid=1250259002062>

[Voir aussi le site de la DASS et de la DRASS en Ile de France et la présentation de l'ARS \(Agence Régionale de santé\) qui va les englober:](#)

"La loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la Santé, et aux territoires (HPST) crée dans chaque région une Agence Régionale de Santé (ARS).

L'ARS se substituera aux services de l'État (DDASS-DRASS), pour l'exercice de leurs missions en matière de santé, à l'agence régionale de l'hospitalisation (ARH), au Groupement régional de santé publique (GRSP), à l'Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM), à la Mission Régionale de la Santé (MRS) et pour une partie des compétences à la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM).

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RA2008.pdf>

[Pour l'articulation DRJSCS-ARS](#) (agences régionales de santé), voir la circulaire concernant la répartition des effectifs (un tableau résume bien le texte, en annexe p 6)

http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/JM67_Repartition_effectifs_DRASS_DDASS.pdf

[L'inspection générale des Affaires sociales -IGAS- vient d'ouvrir son site \[www.igas.gouv.fr\]\(http://www.igas.gouv.fr\)](#)

[Vous pouvez en profiter pour lire le rapport d'activité 2008 :](#)

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RA2008.pdf>